PÉTITION

FRC
6317

Présentée par les Artistes réunis de la Commune des Arts, et du Point-Central des Arts et Métiers,

A l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

D'après tout ce que vous avez fait, et ce que vous êtes disposés à faire pour les arts, les artistes se présentent avec confiance au milieu de vous.

Vous avez décrété que les travaux de la nation seroient donnés au concours, et par un autre décret vous avez affecté une somme de..... pour l'achèvement du Panthéon français.

122

Bien que nous soyons informés que l'on s'est déjà écarté de l'esprit de cette loi, nous nous abstenons de toute plainte; nous réclamons seulement pour que des travaux d'une telle importance, qui feront la réputation et la gloire de tous les artistes qui y travailleront, soient, ainsi que vous l'avez décrété, donnés au concours, seul moyen, comme vous l'avez très-bien senti, d'opérer des chefs-d'œuvres, et en même tems de récompenser l'homme à talent, de ses longues et pénibles études. Les efforts que chacun fera pour se surpasser en quelque façon lui-même, et fixer l'opinion publique en sa faveur, développeront chez la plupart d'entre eux, des talens dont ils ne se seroient pas crus capables; avantage qui fournira à la gloire de la nation, à l'avancement des arts et à l'honneur de l'artiste.

Veuillez donc, Messieurs, prendre notre demande en considération, et ordonner que le concours soit ouvert, conformément à vos décrets.

Au Louvre, le 18 Mars 1792.

Signé, DE TROUVILLE, *Pt.*; DU NOUY; J. B. MEUSNIER; DUMAS; CHARLES DE SAUDRAY; CHATELAIN; FACHE; PETIT COUPERET. etc.

Les signatures des Artistes réunis de la Commune des Arts et du point Central sont au bas de la minute.

De l'Imprimerie de CHAMPIGNY, rue Mont-Martre, N°. 102.